

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 09 août 2021 au 30 août 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Bassin du Drugeon » renommé « Vallées du Drugeon et du Haut-Doubs »
et abrogeant les arrêtés du 9 avril 2014 portant désignation des sites
« Complexe de la Cluse et Mijoux » et « Lac et tourbières de Malpas, les
près Partot et le bief Belin »**

Aucun commentaire n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.